

En début de séance, le Président du CE nous décrit un environnement difficile sur un ton quasi attristé. Lors du dernier CE, il disait avoir le moral (« que ceux qui ont le moral lève le doigt ? »).

### L'humeur change vite entre deux plénières...

La déclaration liminaire UNSA Ferroviaire portait, entre autre, sur la « coquille vide » que sont devenues les DP Cadres Réseau en région, plusieurs élus de notre périmètre évoquent spontanément leur incapacité à obtenir désormais des informations pourtant obligatoires.

**Nombre d'élus étant délégués de commission, la notion du délit d'entrave est désormais agitée.**

**Le Président a pris note et va évoquer ce sujet avec Bénédicte Tilloy, DRH de SNCF Réseau. En attendant, nos questions laissées sans réponse seront posées en DP établissements voire en CE, histoire de montrer que le problème est réel et doit être réglé.**

Autre grand sujet abordé dans la déclaration liminaire UNSA Ferroviaire : **La première faillite d'un PPP (Partenariat Public Privé) ferroviaire faute de trafic suffisant (TP Ferro assurant l'exploitation des 44 km de la LGV Perpignan/Figueras empruntée par les trois AR TGV Paris/Barcelone qui ont du mal à exister face à l'aérien).**

La reprise par les deux GI historiques (SNCF Réseau et l'ADIF) augure vraisemblablement de nouvelles charges financières même si officiellement il y a démenti ...

### Quid de la fameuse « règle d'or », pourtant rappelée dans la loi du 4 août 2014 ?

Nous nous étonnons d'entendre dans la déclaration CGT que:

« les enfants ne pourraient plus partir en vacances du fait du non reversement de la dotation ASC aux CE Régionaux ... ! »

**Ceci est faux puisqu'il s'agit d'une mission du CCGPF et pour laquelle TOUS les CE ( Mobilités et Réseau) reversent 34,1 % de leur dotation.**

Après la possibilité d'embaucher les BAC +2 à la qualification B (directive Ambrosini), c'est au tour des ingénieurs du CNAM d'être embauchés à la position 18 (et non plus 21).

### Le diplôme du CNAM n'est-il pas un diplôme de niveau 2 ?

Les ingénieurs du CNAM sont immédiatement opérationnels au terme de leur formation initiale d'ingénieur, leur formation est plus poussée et s'étend sur une durée bien plus longue que les attachés cadres, ils sont destinés à occuper des postes à responsabilités qui demandent une implication et un investissement importants.

Il nous paraît donc normal qu'ils bénéficient d'une rémunération à la hauteur de ces responsabilités.

**L'UNSA Ferroviaire souhaite connaître les éléments qui justifient cette différence ?**

## Consultation de nomination de médecins

Comme il est de coutume depuis la création du CE DCF, il nous est proposé une nouvelle fois de voter pour l'arrivée de deux nouveaux médecins du travail sur les périmètres suivant :

### Nord Pas De Calais Picardie

\* Cabinet d'Aulnoye

### Aquitaine Poitou Charente

\* Cabinet de Saintes

**Bien que les deux votes aient recueilli l'unanimité des élus présents (signe d'une prise de conscience partagée), les mêmes questions reviennent :**

Pourquoi n'avons-nous toujours pas une présentation détaillée des nouvelles organisations définies par OPTIM SERVICES en charge de la l'architecture médicale à la SNCF ?

Certes et ceci est rassurant :

De nouvelles arrivées de médecins ont eu lieu à la SNCF ces derniers mois/années.

Mais QUID de leur efficacité en terme de temps consacré à la SANTE alors qu'ils sont de plus en plus sur plusieurs cabinets médicaux distants de une voire deux heures de train ?

**Pour l'UNSA Ferroviaire, il ne faut pas confondre QUALITE et QUANTITE !**

## Consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

Il est à noter que l'ordre du jour (ODJ) a encore été bousculé.

**La faute à l'Entreprise, reconnue par le Président de séance, qui n'a pas transmis les documents relevant de notre périmètre du métier circulation!**

En l'occurrence, il s'agissait conformément au code du travail de procéder à une consultation des élus sur la politique sociale ( bilan social), les conditions de travail ( égalité professionnelle) et l'em-

ploi ( évolution de l'emploi et des qualifications).

Quant à la Commission Emploi qui s'est tenue dernièrement SANS LA PRESENCE DE LA DIRECTION et SANS LES DOCUMENTS, cela a signifié une déclaration commune lue par sa Présidente. Il convient de reconnaître, une fois de plus, que les CE à dimension nationale ne sont pas un gage de bon fonctionnement !

Le même constat est porté par la Présidente de la Commission Mixi-

té qui précise que le contexte est le même les concernant avec donc un traitement identique. Certes, un travail d'extraction aurait pu être fait d'après les documents RESEAU remis mais cette tâche incombe à l'Entreprise !

A chacun son rôle !



**Ah, si CGT et SUD n'avaient pas dénoncé le premier protocole d'accord électoral proposé par l'Entreprise, signé par l'UNSA Ferroviaire et qui prévoyait des périmètres régionaux à taille plus humaine ...!**

## Questions en débat UNSA Ferroviaire

Il a été demandé comment le suivi des accords « temps partiel » et « CPA » allait désormais s'opérer.

Réponse a été faite que désormais ces échanges se feraient au niveau de la Direction des Circulations (DC) avec pour 1<sup>er</sup> rendez-vous le 4 octobre prochain avec l'accord « temps partiel » au titre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, le rythme étant ensuite d'une réunion/trimestre. Quant au suivi de l'accord « CPA », la périodicité étant annuelle, celui-ci verra sa première réunion se tenir au début de l'année 2017.

A la suite du gros incident qui a touché le PRCI de Perpignan, endommagé par un acte de malveillance le 10 août dernier ( incendie sur câbles) qui a signifié une perte notable de ses capacités de commande, la Direction Circulation découvre un peu plus les faiblesses organisationnelles des postes à long rayon d'action mais aussi des CCR lors des phases critiques ! Il est désormais nommément évoqué des « scenarii de replis » (avec adaptation drastique du plan de transport) mais aussi le développement de « Mistral secours » destiné à concentrer les fonctions essentielles pour le passage des circulations. Un travail en commun associant DCF/I&P/M&T est actuellement en cours avec pour objectif de définir des têtes de série ainsi que les sites à équiper en priorité dès cet automne 2016. Rappelons que près de 60 sites couvrant 100 postes sont sous système Mistral. Il y a donc URGENCE car les incidents sont lourds de conséquences pour les opérateurs et nos clients !

**Le dimensionnement HUMAIN des équipes à mettre en place devra être certainement revu dans les postes à long rayon d'action et les CCR sous peine de décrédibiliser le mode ferroviaire !**

## Sujets à l'initiative des élus

Dans la partie intitulée « sujets à l'initiative des élus » et à la demande des élus UNSA Ferroviaire bien que ne figurant pas à l'ordre du jour, ont été évoqués puis soumis au vote (sans surprise) les trois points suivants :

### **Mutualisation des activités sociale (ASC) entre le CE DCF et les CE Parisiens Mobilités de Paris Rive Gauche (PRG) et de Paris Est (PE)**

Ceci, respectivement pour les agents du siège DCF EQUINOXE ( 180 cheminots) et du Centre National Opérationnel de la rue d'Alsace (90 cheminots) et représentant une dotation trimestrielle de 23 400€. Les élus CGT et SUD ont évidemment voté POUR ce transfert, les CE de PRG et de PE étant de la même obédience syndicale.

**Aucun accord n'obligeait à un tel transfert et rien n'empêchait les élus, toutes tendances confondues, d'écouter d'abord les souhaits des cheminots des deux sites concernés dont les attentes étaient fortes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 car dépourvus de toutes prestations activités sociales à la suite de la dévolution du CE GI !**

### **Les élus UNSA Ferroviaire ont voté CONTRE**

#### **Expertise économique votée A L'INITIATIVE des CER Mobilités Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon**

La participation financière du CE DCF (14 000€ environ) à une expertise économique votée A L'INITIATIVE des CE régionaux Mobilités Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon (sans en référer évidemment aux élus du CE DCF) dans la perspective de la création de la future grande région OCCITANIE qui va signifier la révision des conventions TER respectives.

**Pour rappel, une convention TER n'évoque qu'à la marge le sujet Infrastructure.**

Seuls les Contrats de Plan Etat/Régions (CPER) constitue un trait d'union entre le Mobile (le train) et le Fixe (le rail) .D'ailleurs, les experts missionnés (SECAFI) pour cette étude auront le plus grand mal à accéder aux informations détenues par les Directions Territoriales (DT) SNCF Réseau faute de légitimité ! La logique défendue par les élus UNSA Ferroviaire réside plutôt dans une expertise menée à grande échelle sur l'état actuel et à venir du réseau ferroviaire Français qui nous fait cruellement défaut. L'atout financier et légitime d'une mise en commun des deux CE nationaux DCF et M & T pour mener une telle initiative n'est pas à démontrer mais la logique qui consiste à vider de leurs substances les CE Réseau nationaux est flagrante ! Le propos serait plutôt :

« Il faut d'abord aider les copains ! »

**Les élus UNSA Ferroviaire ont voté CONTRE**

#### **Convention « communication » avec les 17 CER Mobilités**

Le vote d'une convention « communication » avec les 17 CER Mobilités va signifier le versement par le biais du budget de fonctionnement (AEP) de notre CE DCF d'une dotation s'élevant à un Euro/mois/agent DCF soit 12 Euros/an. L'effectif arrêté pour 2016 des agents du métier circulation étant de 10 186 agents, vous faites le calcul : 122 232 Euros/an .

**Notre vigilance mais aussi la vôtre à vous assurer que les informations issues du CE DCF parviennent bien dans vos chantiers et postes d'aiguillage doit être la règle !**

Il est HORS DE QUESTION qu'une telle somme ne soit qu'un prétexte à reverser de l'argent à des « CE amis » sachant qu'il revient à la commission communication du CE DCF de travailler l'information, les CER Mobilités se contentant de diffuser aux agents en région par mail ou par journal.

**Les élus UNSA Ferroviaire ont voté CONTRE**

**L'UNSA-Ferroviaire, une OS responsable !**

Prochain CE le jeudi 20 Octobre

Pour toutes vos questions ou demandes de renseignements, une adresse :

[unsacecirculation@gmail.com](mailto:unsacecirculation@gmail.com)

# L'UNSA-Ferroviaire vous informe

## NÉGOCIATIONS SALARIALES

Concernant la rémunération, 2016 sera encore une année sans augmentation du niveau des salaires. Rien de tel pour frustrer le personnel et démontrer un manque de reconnaissance.

*L'UNSA Ferroviaire rappelle que ce n'est pas aux agents de supporter les frais des intempéries et le décrochage budgétaire.*

## ARRÊT MALADIE Evolution de la réglementation

Le Chapitre 12 du Statut évolue : les arrêts de maladie seront désormais décomptés sur une période glissante de 12 mois précédant le nouvel arrêt de travail. En d'autres termes, en cas d'arrêt maladie, si les absences pour maladie dépassent 184 journées cumulées sur les 12 derniers mois, l'agent sera placé en demi-solde pendant son nouvel arrêt.

*Cette nouvelle évolution constitue un manque de solidarité vis-à-vis du personnel gravement malade et n'est pas acceptable socialement.*

*Pour l'UNSA Ferroviaire, cet état de fait est une attaque sans précédent contre les Cheminots qui prend sa source dans le désir frénétique de la Direction et des politiques de tenter d'abaisser les coûts et ainsi cacher leurs erreurs de gouvernance.*



UNSA Ferroviaire,  
56 Rue du Faubourg Montmartre  
75009 Paris



Tel : 01.53.21.81.80  
Fax : 01.45.26.46.65



[UNSAECIRCULATION@gmail.com](mailto:UNSAECIRCULATION@gmail.com)

Intranet : [www.syndicat-sncf.org/os\\_unsa](http://www.syndicat-sncf.org/os_unsa)

Internet : [www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org)

[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

## TITRES RESTAURANT

Rappel : en novembre 2015, l'UNSA-Ferroviaire a négocié et validé un accord collectif qui permet, certes à pas feutrés, l'arrivée des titres-restaurant à la SNCF. Ceci pour tous les salariés sous conditions cumulatives suivantes :

- de disposer d'une coupure dans sa journée de travail,
- de ne pas disposer d'un restaurant d'entreprise accessible dans un périmètre de 10 minutes à pied (aller),
- de ne pas percevoir d'allocation de panier (obligation lé-gale).

Seuls les jours de présence effective du salarié dans sa zone normale d'emploi ouvriront droit à attribution d'un nombre correspondant de titres-restaurant. Ce qui signifie que pour les situations de déplacement (hors zone normale d'emploi), les allocations de repas et complètes continueront à être payées comme avant.

Les paniers continueront également à être payés comme avant.

Les titres restaurants seront dématérialisés sur une carte à puces. La valeur de chaque Titre-Restaurant dématérialisé sera de 7€, financés pour 3,50 € par la SNCF, et pour 3,50 € par le salarié (prélevé sur paie).

*Les salariés éligibles ont dû recevoir pendant l'été un courrier. Si vous n'avez rien reçu, et que vous pensez être néanmoins éligible, nous vous conseillons de questionner par écrit votre hiérarchie.*

*Même si certains, pendant leur campagne électorale, vous ont fait croire que cet accord serait applicable pour les agents en 3X8, ce n'est malheureusement pas le cas !*

## CET : Jours d'abondement monétisables?

Tous les jours épargnés sur le CET (tous sous comptes confondus) sont monétisables ainsi que les jours d'abondement (monétisables à A+1).

## NOUVEL ACCORD : plage horaire du décompte des EVS de nuit.

Réponse de la Direction : Les EVS de nuit seront toujours décomptés sur la plage horaire de 21h00 à 6h00, le RH0131 n'étant pas modifié pour le moment.

### Vos RS :

-LABRUE Patrick 06.29.88.90.28  
-DREANO Régine : 06.32.13.92.57

### Vos élus :

-SCHMITT Pascal 06.81.57.04.64  
-BELLORGET Jean Yves 06.01.28.11.38  
-CAPEAN Dominique 06.86.03.44.67  
-CATIAU Bruno 06.37.48.93.65  
-LEROY Adrien 06.87.67.02.66  
-POUYAUD Michel 06.11.65.20.95